



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

8 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

9 décembre 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 20

OBJET

**Désignation de nouveaux
membres aux
Commissions Municipales**

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-
préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Morvan Mariannick, Sheps Ariel, Herlin Claire, Franel Hervé, Pelage Alexa, Raynal Stéphane, Humbert Guy Charles, Martins Viana Stéphanie, Grillot Marie Solange, Souedet Alain, Davoine Christine, Galeazzi Jacqueline, Azevedo José, Bazin Annick, Phalippoux Léa.

Étaient absents excusés :

Madame Bocquillon Fleurine
Monsieur Perthuis Laurent
Monsieur Cayzac Julien
Madame Pirka Maria
Madame Araminthe Caroline

Donne pouvoir à :

Madame Martins Viana Stéphanie
Monsieur Raynal Stéphane
Madame Herlin Claire
Monsieur Sheps Ariel
Madame Morvan Mariannick

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Pastorello Sylvain, Muzzin Agostino, Metaut Charlène, Chenu Laure, Lesage Ghislaine, Choupay stéphanie, Lesage Gilles.

DELIBERATION

DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES AUX COMMISSIONS MUNICIPALES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux dispositions de l’article L.270 du Code Electoral, suite aux démissions de trois conseillers municipaux, de l’opposition, membres des Commissions communales :

- Culture/Evènementiel/Associations,
- Finances,
- Scolaire/Enfance- Jeunesse/ Sport,
- Travaux/Entretiens de la Ville/ Urbanisme/ Aménagement du Territoire, Commerce/Tourisme/Patrimoine/ Environnement
- Elections

CONSIDERANT l’importance de siéger dans les Commissions communales pour assurer le fonctionnement institutionnel municipal :

CONSIDERANT la candidature d’un seul membre du Conseil Municipal, Madame Phalippoux Léa, à deux commissions :

Culture/Evènementiel/Associations et Scolaire/Enfance-Jeunesse/Sport.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :
20 voix pour

DE DESIGNER : Madame Phalippoux aux deux commissions suivantes en tant que membre titulaire. :

Culture/Evènementiel/Associations et Scolaire/Enfance-Jeunesse/Sport.

Accusé de réception en préfecture

091-219102324-20231214-067_2023-DE

Reçu le 18/12/2023

Aucun autre élu de l'opposition ne s'est porté candidat.

Madame Phalippoux Léa est la seule membre de l'opposition présente et candidate.
Les autres commissions restent sans représentant de l'opposition pour l'instant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre
pour copie conforme.

Le Maire.
Marianick MORVAN

